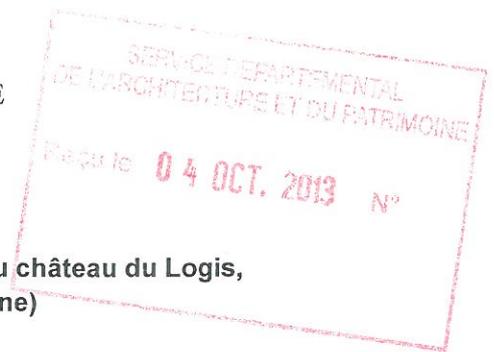


PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**ARRÊTÉ**

**portant inscription au titre des monuments historiques du château du Logis,  
à La Chapelle aux Filtzméens (Ille-et-Vilaine)**



LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Patrick Strzoda, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1976 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades et toitures du château de La Chapelle aux Filtzméens et du colombier en totalité ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de Bretagne entendue en sa séance du 11 décembre 2012 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le château du Logis présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité d'ensemble de ce domaine dont les dispositions extérieures et intérieures ont été établies entre la fin du 16<sup>e</sup> siècle et le milieu du 19<sup>e</sup> siècle,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Est inscrit au titre des monuments historiques, le château du Logis, à savoir : le logis en totalité ; le colombier en totalité ; l'orangerie pour ses façades et toitures ; les douves, l'avant-cour, la cour, les jardins, le mail, en totalité ; l'avenue d'entrée et les esplanades bordant les douves, pour leurs sols d'assiette ; les deux allées et la partie boisée de l'ancien parc, pour leurs sols d'assiette. Cet ensemble figure au cadastre de la commune de La Chapelle aux Filtzméens (Ille-et-Vilaine), section A, parcelles n° 151 (73a 60ca), 152 (4a 75ca), 156 (8a 95ca), 203 (46a 30ca), 204 (19a 80ca), 205 (14a 55ca), 206 (1ha 65a 20ca) pour sa partie non boisée bordant les douves, 293 (3a 90ca), 294 (4a 10ca), 295 (29a 62ca), 296 (45a 60ca), 298 (68a 25ca), 300 (5a 90ca), 301 (50a 60ca), 302 (6a 80ca), 304 (6ha 05a 30ca), 645 (28a 22ca), 759 (1ha 39a 51ca), 762 (20a 43ca) et 795 (26a 20ca).

Les immeubles cadastrés A 156, 204, 205, 206, 295, 296, 298, 300, 301, 302, 645, 759 et 762 appartiennent en toute propriété à Monsieur Daniel Michel Henri PERTUISEL, né le 10 février 1953 à Mégrit (Côtes d'Armor), et à Madame Anne Josette CLOTEAUX, son épouse, née le 14 août 1960 à Rennes (Ille-et-Vilaine), suivant acte du 19 mai 1994, publié au service de la publicité foncière de Saint-Malo, le 1<sup>er</sup> décembre 1994, vol. 1994P n° 6629 ;

L'immeuble cadastré A 795 appartient en toute propriété à Monsieur PERTUISEL et à Madame CLOTEAUX désignés ci-dessus, suivant acte du 24 décembre 1997 devant maître Renaud, notaire à Plancoët (Côtes d'Armor), publié le 16 février 1998, vol. 1998P n° 1074 ;

Les immeubles cadastrés A 151, 152, 203, 293, 294 et 304 appartiennent en toute propriété à la SARL LA DONAC, ayant son siège social au château du Logis (La Chapelle aux Filtzméens), Siret 422 805 309 00016, suivant acte du 31 mars 1999 devant maître David, notaire à Rennes, publié le 14 mai 1999, vol. 1999P n° 2906.

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription du 12 mai 1976 susvisé.

**Article 3 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 4 :** La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département, le maire, les propriétaires, intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **19 SEP. 2013**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the right end, and a vertical stroke that intersects it near the center. Below the main signature, there is a smaller, more delicate flourish.

**Patrick STRZODA**